

## Retraites : récapitulatif du calendrier des démarches

### Retraite par le RETREP : calendrier de constitution et de transmission des dossiers

Date prévue pour le départ	EVALUATION		LIQUIDATION	
	Demande du dossier auprès du SMEP-1D	Retour du dossier au SMEP-1D	Demande du dossier auprès du SMEP-1D	Retour du dossier au SMEP-1D
<b>Rentrée 2025</b>	(Rappel) Au plus tard le : <b>1<sup>er</sup> mars 2024</b>	(Rappel) Au plus tard le : <b>1<sup>er</sup> juin 2024</b>	Au plus tard le : <b>1<sup>er</sup> octobre 2024</b>	Au plus tard le : <b>31 décembre 2024</b>
<b>Rentrée 2026</b>	Au plus tard le : <b>1<sup>er</sup> mars 2025</b>	Au plus tard le : <b>1<sup>er</sup> juin 2025</b>	Au plus tard le : <b>1<sup>er</sup> octobre 2024</b>	Au plus tard le : <b>31 décembre 2025</b>
<b>En cours d'année civile</b>	Evaluation à réclamer au moins 18 mois avant date de départ envisagée	Evaluation à réclamer au moins 18 mois avant date de départ envisagée	Liquidation à solliciter au moins 10 mois avant date de départ envisagée	Liquidation à solliciter au moins 10 mois avant date de départ envisagée

### Retraite CARSAT (régime général) :

La détermination des droits incombe à la CARSAT.

La demande de liquidation est à présenter au SMEP-1D à l'aide de l'annexe 2, **au plus tard le 31 décembre 2024** pour un départ prévu à la rentrée 2025, et au moins 6 mois avant un départ prévu en cours d'année.

Les dossiers sont à réclamer à l'aide des imprimés prévus à cet effet auprès de :

**Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ardèche**  
**Service mutualisé de l'enseignement privé SMEP-1D**  
**18, place André Malraux**  
**CS 10627**  
**07006 PRIVAS CEDEX**